



Rouen, le 14 janvier 2010

“ Une loi de modernisation agricole ? Un parfum de déjà vu pour que surtout rien ne change.”

Présentée hier en Conseil des ministres et confirmée aujourd'hui lors des vœux du Président de la République au monde rural, la loi de modernisation agricole, sous couvert d'objectifs de "promotion d'une alimentation plus sûre, le développement d'une agriculture et d'une pêche durables et la stabilisation des revenus des agriculteurs et des pêcheurs", apparaît surtout comme la poursuite d'une politique abandonnée aux marchés.

Partout, les pratiques d'une agriculture intensive montrent leurs limites : pollution des eaux, des sols, perte de fertilité, perte de biodiversité... Si encore, ces choix avaient conduit à atteindre l'un des objectifs premier de la PAC : assurer le revenu des agriculteurs. On en est loin : les revenus des agriculteurs ont chuté en moyenne de 34 % en 2009 (de 54 % pour les producteurs de lait !).

Alors, on pouvait attendre beaucoup plus d'une loi de modernisation agricole. Une loi qui mette la priorité à des pratiques respectueuses de l'environnement, à des systèmes de production autonomes, économes en énergie, adaptés aux conditions locales, à la relocalisation des productions, à l'emploi.

Dès lors, que peut-on retenir dans la loi qui nous est présentée ?

- La promotion de la contractualisation comme garantie de revenu pour le producteur ?

Certainement pas ! Ne soyons pas crédules : quelle force de négociation aura le producteur face aux géants de l'agro-alimentaire ? Doit-on rappeler l'exemple des producteurs de lait, condamnés à accepter des prix très en deçà de leurs coûts de production ? C'est la porte ouverte à toujours plus d'intégration, à l'instar des producteurs bretons de volaille ou de porc, devenus des "salariés" (sans les droits afférents à ce statut) de grands groupes. Promouvoir ce type de relations, simplement commerciale, c'est réduire l'agriculteur à un simple fournisseur de matières premières.

- L'absence de toute mention au projet de certification des exploitations dites de " haute valeur environnementale " ?

Mesure phare du Grenelle de l'environnement concernant l'agriculture, ce projet de certification des exploitations s'engageant à réduire les apports en intrants et à consacrer 10% de sa surface à la nature (haies, mares, bandes enherbées..) est la grande oubliée. Certes cette proposition souffrait de plusieurs faiblesses, tant il est évident que réduire les apports en intrants ne suffit pas à modifier réellement les pratiques. Mais, elle avait mis sur l'accent sur l'importance à accorder aux mesures environnementales.

Doit-on y voir l'empressement du ministre, M. Le Maire, à rassurer les tenants d'une agriculture productiviste ? Il est vrai que le 21 décembre dernier, il leur affirmait vouloir faire "le plus vite possible un état des lieux sur les mesures environnementales et sanitaires en France et en Europe", donnant un signe positif à ceux demandant à "faire une pause sur les MAE (mesures agroenvironnementales)". Et donc, à mettre de côté tout impératif environnemental !

Notre région souffre largement de ces errements, en témoignent les récentes inondations et la précarisation des producteurs. Une réelle modernisation de l'agriculture passe par un soutien franc aux agriculteurs qui portent des projets de territoire, qui développent des pratiques respectueuses de leur environnement, qui répondent aux besoins alimentaires locaux...

C'est ce que nous proposons pour les agriculteurs et les habitants de Haute-Normandie.

Contacts :

Perrine Hervé-Gruyer - Agricultrice bio - Tête de liste dans l'Eure - 02 32 44 50 57

Stéphane Lefébure - Agriculteur bio - Candidat en Seine-Maritime - 06 31 96 56 99

Cyrille Moreau - Directeur de campagne - 06 67 30 89 45

